

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Septembre 2019

Le vingt-quatre septembre deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Rochechoumbe, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Yvon MAUDUIT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes Maryline SUJOBERT, Christine SAUZE, Géraldine PONTAL, Mrs Jean-Yvon MAUDUIT, Éric TOULOUZE, Marcel RÉGLER, Patrick PIGEYRE et Matthieu DEBORNE

ABSENTS excusés : Mme Émilie LEMAISTRE, Mrs Jean-Louis BATTAGLIA et Sébastien IMBERT

PROCURATIONS : M. Jean-Louis BATTAGLIA à M. Jean-Yvon MAUDUIT
M. Sébastien IMBERT à M. Éric TOULOUZE

M. Marcel RÉGLER a été désigné comme secrétaire de séance.

➤ **Approbation du compte-rendu du 27 Juin 2019**

Le Maire informe que chaque conseiller a pu consulter le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Mai 2019 disponible dans la messagerie de la Mairie. Il demande s'il y a des remarques à formuler au compte-rendu et propose le vote. Aucune modification n'est signalée par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 Juin 2019.

➤ **Indemnités de gestion du comptable public**

Le Conseil Municipal,

Vu l'Article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements public aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection de documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DÉCIDE avec 09 voix POUR et 1 voix CONTRE:

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Jean-Louis LAGRANGE, Comptable Public de la commune de ROCHECOLOMBE depuis le 1^{er} septembre 2019 soit 120 jours pour 2019.

➤ Travaux de la salle intergénérationnelle : choix des entreprises par lot

La commune de ROCHECOLOMBE ayant décidé l'opération de travaux pour l'extension et le réaménagement de la salle intergénérationnelle, elle a confié au Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) le mandat de maîtrise d'ouvrage pour cette opération après délibération en date du 12 septembre 2018.

Dans ce cadre, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée ; elle est représentée par son mandataire, le cabinet d'architecture ESTEVE & DUTRIEZ ARCHITECTES.

A l'issue des études de maîtrise d'œuvre, une première consultation pour désignation de l'entreprise pour le marché de travaux du Lot 01 – Démolitions Gros Œuvre Aménagements Extérieurs a été lancée et publiée le 13 juin 2019 sur le Profil acheteur dématérialisé achatpublic.com et le 17 juin 2019 sur le Dauphiné Libéré, afin de permettre un démarrage des travaux au 15 septembre 2019.

1 seul dossier a été reçu et enregistré dans les délais impartis sur la plateforme ACHATPUBLIC (la date limite de remise des dossiers étant fixée au 8 juillet 2019 à 20H00).

Le montant de l'offre excédant les crédits budgétaires alloués au marché, l'offre est jugée inacceptable au sens de l'article L. 2152-3 du Code de la Commande Publique. Le lot 01 est donc classé sans suite pour cause d'infructuosité.

Une 2^{ème} consultation pour désignation des entreprises pour les marchés de travaux de tous les lots, y compris le lot 01, a été lancée et publiée le 9 juillet 2019 sur le Profil acheteur dématérialisé achatpublic.com et le 12 juillet 2019 sur le Dauphiné Libéré.

12 dossiers ont été reçus enregistrés dans les délais impartis : un seul dossier par courrier recommandé avec accusé de réception et les autres sur la plateforme ACHATPUBLIC (la date limite de remise des dossiers étant fixée au 31 juillet 2019 à 12H00).

Afin de faciliter le travail de la commission, le SDEA et la maîtrise d'œuvre ont procédé à l'analyse des dossiers de candidatures et d'offres afin d'en vérifier la conformité administrative et d'en établir une présentation analytique.

Les lots suivants ayant été classés sans suite pour cause d'infructuosité en l'absence d'offre :

- Lot 03 – Bardage en acier CORTEN,
- Lot 04 – Menuiseries extérieures et intérieures bois,
- Lot 07 – Chauffage, Ventilation, Plomberie, sanitaires,

une 3^{ème} consultation a été lancée et publiée le 5 août 2019 sur le Profil acheteur dématérialisé achatpublic.com et le 8 août 2019 sur le Dauphiné Libéré. La date limite de remise des offres a été fixée au 16 septembre à 12h00.

La commission ad hoc s'est réunie le 2 septembre 2019 à 14H00 en mairie de ROCHECOLOMBE afin de procéder à l'examen des candidatures et des offres en classant les entreprises les mieux disantes.

Conformément à l'article 3.1 du règlement de la consultation des négociations ont été menées. La maîtrise d'œuvre a aussi été mandatée pour conduire les négociations en vue d'adapter les offres au besoin.

Le pouvoir adjudicateur a décidé, de proposer l'attribution des marchés comme suit :

LOT	Entreprise	MONTANT
Lot n°01 - Démolitions / Gros œuvre / Aménagements extérieurs	PRO ARDECHE TP	118 000,00 € HT
Lot n°02 – ETANCHEITE	REMI BROUCHIER	13 890,19 € HT
Lot n°05 - Plâtrerie - Peinture	BOUCHIER FREDERIC	33 725,01 € HT
Lot n°06 - Carrelage / Sols souples	CHOLVY Thierry	25 750,92 € HT
Lot n°07 - Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires	ESTEVE FRERES	51 403,00 € HT
Lot n°08 - Electricité	ELECTRICITE G. ROBERT	34 866,65 € HT

Le montant total des marchés attribués s'élève à 277 635,77 € HT.

Les lots 3 Bardage acier CORTEN (absence de candidature) et 4 Menuiseries extérieures et intérieures bois (2 offres en cours d'analyse) devront être attribués lors du prochain conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 10 voix POUR:

- **APPROUVE** l'attribution des marchés de travaux.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les marchés et à demander les subventions afférentes au montant des travaux qui en résulte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur Sous- le Préfet de Largentière pour visa, au SDEA, pour information et suite à donner ainsi qu'à Monsieur le Trésorier pour sa comptabilité.

➤ Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe que le lavoir et le pont de Sauveplantade endommagés par l'entreprise AUDOUARD seront remis en état par ses soins.
- La municipalité étudie la possibilité de faire un verrouillage automatique de la porte de l'église de Sauveplantade.
- Les travaux de rénovation de la calade du Vieux Village démarreront début décembre 2019. Il sera fait appel au bénévolat des citoyens.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h39.

Le Maire,
Jean-Yvon MAUDUIT

